



## ANNEXE 2 « SURCHARGE ENERGETIQUE »

La fluctuation du prix des énergies engage la société ATPS à devoir faire varier son prix final à incluant à sa facturation une ligne dite de « Surcharge Energétique » dont voici le principe de fonctionnement est de calcul.

### Indices de références servant à base de calcul :

Indice de référence GNR : <https://www.cnr.fr/espaces/13/indicateurs/36?noContext=1>

Base de référence moy. 2021 soit 215.15

Indice de référence gasoil : <https://www.cnr.fr/espaces/2/indicateurs/26?noContext=1>

Base de référence moy. 2021 soit 162.11

### Base de référence (sur poids du CA) servant à base de calcul :

Exercice 2021 (12 mois – arrêté au 31/12/2021) :

Poids du GNR : 2.3 %

Poids du Gasoil : 8.7%

### Mode de calcul de la surcharge énergétique :

(Indice de référence gasoil sur période d'exécution du chantier – indice de référence gasoil en base de calcul)/indice de référence gasoil en base de calcul)x  
poids du gasoil en base de référence

+

(Indice de référence GNR sur période d'exécution du chantier – indice de référence GNR en base de calcul)/indice de référence GNR en base de calcul)x  
poids du GNR en base de référence

X100



## ANNEXE 2 « SURCHARGE ENERGETIQUE »

Ainsi en prenant un exemple sur un chantier exécuté en décembre 2022 :

(Indice de référence gasoil novembre 2022		indice de référence gasoil décembre 2021)		indice de référence gasoil décembre 2021		Poids du gasoil sur CA 31-12-21		
243,19	-	162,11	/	162,11	X	8,70%	=	4,35%
								=
(Indice de référence GNR novembre 2022		indice de référence GNR décembre 2021)		indice de référence GNR décembre 2021		Poids du GNR sur CA 31-12-21		
375,23	-	215,15	/	215,15	X	2,30%	=	1,71%
								=
							<b>Taux de surcharge énergétique</b>	<b>6,06%</b>

ATPS s'engage à faire apparaître une estimation de la surcharge en amont de la réservation.  
Cette estimation pourra alors être réévaluée à la facturation en fonction de l'évolution :

- De la base HT de la facturation avant application de la « surcharge énergétique »
- De l'évolution des indices de référence sur la période d'exécution du chantier